

**COMPTE RENDU
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018**

DATE DE CONVOCATION : 12 Septembre 2018

CONSEILLERS EN EXERCICE : 20

PRESENTS : Alain PRIGENT, Laurent LISEMBART, Jacqueline CHEVILLON, Yvonnick DAVID, Laurence CHEVREL, Philippe BOURRÉ, Nathalie AQUILINA, Franck HARDY, Jean-Michel DESMONS, Philippe GUÉDON, Evelyne MARSOLLIER, Solange PIEL, Manuella MARCHAND, Jean-Yves DUCLOS (arrivé à 19h24), Christelle MOCHET, Delphine AVIGNON, Bruno TRACOU

ABSENTS EXCUSES : Nathalie BELLANGER, Annaïg LANNUZEL, Alain CARRAULT, Jean-Yves DUCLOS (jusqu'à 19h24).

PROCURATIONS : Nathalie BELLANGER donne pouvoir à Nathalie AQUILINA
Annaïg LANNUZEL donne pouvoir à Laurent LISEMBART
Alain CARRAULT donne pouvoir à Solange PIEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Yvonnick DAVID

SECRETAIRE DE SEANCE

L'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Yvonnick DAVID est désigné pour assurer le secrétariat de séance.

PREAMBULE

Avant l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, Alain PRIGENT, Maire, remercie l'ensemble des élus présents à cette nouvelle séance de Conseil Municipal, excuse les élus absents et vérifie le quorum.

ORDRE DU JOUR

Alain PRIGENT, Maire, donne alors lecture de l'ordre du jour transmis à l'ensemble du Conseil Municipal, à savoir les points suivants :

- **POLITIQUE DE LA VILLE**
 - Approbation du compte-rendu de la réunion du lundi 2 juillet 2018
 - Politique Enfance Jeunesse
 - Bilan de la période juillet - août 2018
 - Présentation de l'année scolaire 2018-2019
- **INTERCOMMUNALITE**
 - Piscine intercommunale de la Conterie – Rapport d'activités 2017
- **CULTURE**
 - MJC – convention de partenariat pluriannuelle 2018 - 2021
- **EQUIPEMENTS**
 - Salle de sports – Rénovation – Dossier de consultation de maîtrise d'œuvre
 - Restauration annexe, boulevard de la gare – avenants lots 1 – 7 – 8

- **FINANCES LOCALES**
 - Restauration annexe, boulevard de la gare - Indemnités sinistres
 - Service Technique – Indemnités sinistres
 - Décision modificative n°2
- **VIE ASSOCIATIVE**
 - Ballade du père Noël – Convention de Sponsoring
 - Mise à disposition du terrain de football synthétique de Bourgbarré - Convention
 - « Forum intercommunal des métiers » les 5 et 6 octobre 2018 - Convention
- ◆ **QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES**
 - Compte-rendu des décisions prises par délégation
 - Autres

POLITIQUE DE LA VILLE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 2 JUILLET 2018

Alain PRIGENT, Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver la proposition de compte-rendu du Conseil Municipal de la dernière séance, à savoir celle du lundi 2 juillet 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

☞ **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 2 juillet 2018.

2018 ANIMATIONS ENFANCE JEUNESSE - PROJET EDUCATIF COMMUNAL POINT D'INFORMATIONS GENERALES

Alain PRIGENT, Maire, et Laurent LISEMBART, 1^{er} Adjoint délégué à l'éducation, l'enfance jeunesse et la vie associative présentent le rapport suivant :

Le projet éducatif communal en matière éducative et d'animation a été présenté au cours du Conseil Municipal du 5 février 2018. Ils rappellent les actions menées, à savoir :

- Signature du nouveau contrat enfance jeunesse
- Gestion de l'accueil de loisirs en régie municipale depuis le lundi 9 juillet 2018,
- Nouvel animateur sur la structure jeunesse
- Réorganisation des services pour répondre aux besoins et à la commande politique en matière de politique éducative.
- Ecriture du Projet Educatif Local (PEL) qui continuera d'être débattu en commission enfance jeunesse, et des délibérations seront proposées au Conseil Municipal ultérieurement après débats et échanges en commission enfance jeunesse notamment.

Le Conseil Municipal a pris connaissance, lors de la réunion du 2 juillet 2018, de l'organisation mise en place pour la période estivale sur l'accueil de loisirs enfance et jeunesse ainsi que l'organisation souhaitée pour la rentrée scolaire 2018-2019.

Le Maire et Laurent LISEMBART soulignent la qualité du travail réalisé en amont puis par les animateurs pour assurer un accueil de qualité dont les animations tant sur site qu'à l'extérieur ont été appréciées tant par les enfants que par les familles. La structure a une capacité d'accueil de 80 enfants et il convient déjà de revoir le fonctionnement pour permettre de trouver des solutions d'accueil aux enfants qui ne pourront pas avoir de places à l'accueil de loisirs faute de places disponibles.

Concernant la rentrée scolaire, les deux groupes scolaires comprennent 412 élèves à la rentrée scolaire, soit des effectifs en hausse par rapport aux années précédentes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, prendra acte de cette information.

INTERCOMMUNALITE

2018 INTERCOMMUNALITE PISCINE INTERCOMMUNALE DE LA CONTERIE RAPPORT D'ACTIVITES 2017

Franck HARDY, Conseiller Municipal et délégué au syndicat de piscine intercommunal de la Conterie présente le rapport suivant :

La piscine intercommunale de la Conterie, inaugurée en avril 2008 à Chartres-de-Bretagne, va subir des travaux d'ampleur sur plusieurs mois. Une présentation a été faite au cours du Conseil Municipal du 2 juillet 2018 par Stéphane CHATENET, Directeur de la Piscine.

Le rapport d'activités du Syndicat établi pour l'année 2017 au titre de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Locales doit faire l'objet d'une communication en Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL prendra acte de ce rapport.

CULTURE

2018 CULTURE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA MJC ET LA COMMUNE

Alain PRIGENT, Maire, et Laurent LISEMBART, 1^{er} Adjoint délégué à l'éducation, l'enfance jeunesse et la vie associative, présentent le rapport suivant :

La commune ayant redéfini sa politique enfance jeunesse sur son territoire, il y a donc lieu de redéfinir les conditions du partenariat avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Corps-Nuds. Le conventionnement a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune de Corps-Nuds apporte son soutien financier et matériel aux activités développées par la MJC ainsi que les activités soutenues financièrement par la commune, au titre de cette convention, à savoir principalement :

- La participation et l'implication des habitants dans la vie de la commune
- Le soutien à la parentalité et au vivre ensemble

- La découverte artistique et culturelle

Concernant **la participation et l'implication des habitants dans la vie de la commune**, il s'agit des activités qui contribuent à la promotion et la valorisation de la fonction sociale des bénévoles en leur proposant de participer à l'organisation de la gouvernance de la vie associative (AG, CA, commission), de l'implication des habitants et des acteurs de la commune dans l'organisation de manifestations de projets, des initiatives collectives (de la conception à la réalisation). Par exemple, Pause Famille, Fest Noz, Atout 'Age, Inter club de Judo....).

Vis-à-vis du **soutien à la parentalité et au vivre ensemble**, il s'agit d'accompagner la MJC qui a obtenu l'agrément « espace de vie sociale » par la Caisse d'allocations familiales, en soutenant les actions autour de la famille en privilégiant le décloisonnement des classes d'âges comme les ateliers parents/enfants, les cycles de débat et conférence gesticulées, sorties en famille, animation autour du jeu à destination des enfants, jeunes et adultes, animations intergénérationnelles.

Enfin concernant **la découverte artistique, sportive et culturelle**, il s'agit de soutenir les animations visant à favoriser l'accès à l'art et à la culture comme par exemple, les activités hebdomadaires animées par des professionnels et des bénévoles, l'initiation à des pratiques artistiques sous forme de stages, d'ateliers sur l'année ou pendant les vacances scolaires pour enfants, jeunes et adultes., les spectacles jeunes publics, la diffusion de projets artistiques d'ici et d'ailleurs, l'accueil de compagnies en résidence, la valorisation de pratiques amateurs.

Afin de soutenir les actions de l'association indiquées ci-dessus, et à la condition que celles-ci respectent toutes les clauses de la convention, la commune s'engage à verser à l'association des contributions financières et à mettre gratuitement à la disposition de l'association des équipements.

L'association MJC s'engage à faciliter le contrôle par la commune, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente convention.

La convention proposée concerne la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 et l'aide se décompose de la façon suivante :

LIBELLES	2018	2019	2020
ACCUEIL DE LOISIRS	(Transfert d'activité, mobilier, et matériels ; indemnité de licenciement) 8 000 €	0 €	0 €
Direction de la MJC (Forfait)	45 000 €	45 000 €	45 000 €
Soutien aux activités	17 000 €	22 500 €	22 500 €
Fête des activités Saint Jean (juin)	2 500 €	2 500 €	2 500 €
50 ans de la MJC	2 500 €	0 €	0 €
TOTAUX	75 000 €	70 000 €	70 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

☞ **APPROUVE** la convention de partenariat proposée pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

EQUIPEMENTS

Le Maire préalablement aux questions relatives aux équipements donne lecture d'une lettre précisant les intentions du Conseil Municipal en matière d'équipements.

« A l'occasion de cette présentation du cahier des charges de la rénovation de la salle des sports, je souhaitais faire un point sur notre action communale.

1) Poursuivre et achever les actions entreprises dans le précédent mandat.

Avec la construction du pôle enfance et le transfert des activités périscolaires au sein de cet équipement, nous avons achevé le premier engagement fort de notre mandat.

Tout au long de ce second mandat, nous avons accompagné et conforté cette transformation par la mise en place d'une politique enfance/jeunesse ambitieuse et active et qui répond aux attentes d'une nouvelle population.

En quelques années, nous sommes passés d'un emploi d'animateur jeunesse au recrutement d'une équipe pluridisciplinaire nous permettant d' étoffer nos activités périscolaires tout en assumant la gestion du Centre de Loisirs.

En même temps, nous avons soutenu la création de la crèche multi-accueil et la mise en place d'un RPAM à destination des assistantes maternelles.

Notre soutien au monde associatif est resté fort dans un contexte de baisses conséquentes des dotations de l'Etat. La convention de partenariat que nous allons signer avec la MJC en est la preuve.

La livraison prochaine de la « maison hélène » constitue également l'aboutissement d'un autre axe de notre action. Ce collectif destiné aux seniors répond également à l'évolution de notre population et le choix de son emplacement, à proximité du pôle enfance, vient conforter l'idée d'un « pôle intergénérationnel » au cœur de notre commune.

Nous entrons maintenant dans la phase active du fonctionnement de ce bâtiment. La nomination d'une coordinatrice de vie sociale consolide notre engagement auprès de nos partenaires.

J'aurai l'occasion d'évoquer avant la fin de cette année les orientations qui seront prises pour notre EPHAD, la résidence de l'Yse.

2) De nouvelles actions tournées vers les équipements communaux.

Ce conseil municipal du 17 septembre me permet d'affirmer que notre action va maintenant se porter sur la réhabilitation de nos équipements communaux.

Il y a tout d'abord la bibliothèque dont le transfert est prévu au rez-de-chaussée de la maison hélène au 1^{er} septembre 2019.

Il y a ensuite la réfection de la salle des sports dont la présentation du cahier des charges travaux à ce conseil constitue la première étape.

Enfin, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, nous allons entamer une étude globale d'aménagement sur le secteur Mjc/Huberdière/rue des loisirs. L'objectif est de faire de ce lieu un « pôle d'animation de notre commune » regroupant sur un même site une salle polyvalente et des locaux dédiés à la MJC.

Cette réflexion doit être engagée rapidement et elle doit aller au-delà des échéances électorales qui approchent ».

**2018 EQUIPEMENTS
SALLE DE SPORTS RENE LACROIX
RENOVATION – DOSSIER DE CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Philippe BOURRÉ, 5^{ème} Adjoint en charge des bâtiments communaux et des services techniques présente et commente le rapport suivant :

Par délibération n° 2018-02-09 du 5 février 2018, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution de l'étude diagnostic structurel de la salle polyvalente de la Huberdière et de la salle des Sports René Lacroix afin de réaliser un support technique préalable à la contractualisation de missions d'une future maîtrise d'œuvre, et disposer d'estimations financières concrètes pour la rénovation de ces équipements dans le cadre d'un programme d'investissement.

Par délibération n°2018-07-55 du 2 juillet 2018, le Conseil Municipal a décidé de lancer les travaux de restructuration de la salle de sports René LACROIX en sollicitant une maîtrise d'œuvre capable d'étudier différents scénarios tels que :

- Démolition et reconstruction de la salle de sports
- Réhabilitation suivant les prescriptions de l'étude structurelle
- Réhabilitation avec extension pour intégrer une tribune et un local rangement.

Il est proposé de prioriser la rénovation de l'enveloppe extérieure du bâtiment, le renforcement de sa structure et son réaménagement afin de permettre la pratique du Volley-Ball et devenir le pôle volley sur le secteur sud-est de la métropole.

Il convient donc de lancer une consultation pour retenir un cabinet possédant un savoir-faire reconnu dans le domaine de la rénovation, ouvert à la confrontation entre les possibles et les réalisables, adepte du dialogue pour accompagner la collectivité dans son projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

⇒ **APPROUVE** le programme de travaux de réhabilitation de la salle de sports René LACROIX et de fixer l'enveloppe financière affectée aux travaux à 350 000 € HT.

⇒ **DECIDE** de lancer la consultation de maîtrises d'œuvres entreprises selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics).

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la demande de permis de construire,

⇒ **SOLLICITE** une aide financière de l'Etat au titre de la DETR, du département au titre du contrat de territoire, du CNDS (Centre national pour le développement du sport) et de tout organisme pouvant accompagner la commune dans la restructuration de son équipement sportif.

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

**2018 EQUIPEMENTS
RESTAURATION ANNEXE, BOULEVARD DE LA GARE
TRAVAUX DE RENOVATION DE DESORDRES
AVENANTS LOTS 1 – 7 – 8
INDEMNITES SINISTRES**

Philippe BOURRÉ, 5^{ème} Adjoint en charge des bâtiments communaux et des services techniques présente et commente le rapport suivant :

Le restaurant annexe, Boulevard de la Gare, suite à un sinistre a été rénové à l'issue d'une expertise d'assurance.

La maîtrise d'œuvre a été assurée par le cabinet BATEX et les travaux ont été réalisés sur la période de mai à août 2018.

Les travaux aujourd'hui réceptionnés avec quelques réserves sur certains lots permettent de rendre à nouveau opérationnel le restaurant annexe. Pour permettre de solder l'opération, il convient d'acter le plan de financement définitif.

DEPENSES HT				RECETTES HT
Descriptif	Montant Initial	Avenant	Marché	Montant
Etude Parasitaire GUYOMARD	141.67 €			AXA 75 % du cout du sinistre 44 812.50 € Mutuelle des Architectes 5 % du coût du sinistre 2 887,50 € Assurance Quali Consult 5 % du coût du sinistre (non confirmé à ce jour) 2 887,50 €
Maîtrise d'œuvre BATEX	4 350.00 €			
SPS	2 160.00 €			
QUALICONSULT	1 122.00 €			
Contrôle technique				
Lot 1 BOUCHARD	14 600.00 €	(-) 770.55 €		
Gros œuvre				
Lot 2 FADER	3 126.00 €			
Menuiseries				
Lot 3 LECOQ	8 675.78 €			
Cloisons - plafonds				
Lot 4 et 5 SMAP	12 891.90 €			
Carrelage faïence peinture				
Lot 6 TROUFFLARD	2 247.81€			
Électricité				
Lot 7 DALLEMAGNE	7 170.00 €	188.00 €		Commune Prise en charge du sol béton 9 185.41 €
Plomberie				
Lot 8 STRB	3 683.60 €	186,70 €		
Traitement des bois				
TOTAUX	60 168.76 €	(-) 395.85 €	59 772.91 €	59 772.91 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

✎ **APPROUVE** le plan de financement du programme de rénovation du restaurant annexe situé Boulevard de la gare.

✎ **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

FINANCES

2018 FINANCES SERVICE TECHNIQUE INDEMNITES SINISTRES

Laurence CHEVREL, 4^{ème} Adjointe en charge des finances, développement économique, agriculture et transports présente et commente le rapport suivant :

Le service technique de la commune a été cambriolé dans la nuit du 16 au 17 mars 2018. Un vol par effraction est intervenu dans les locaux. Ils ont vidé l'outillage et le matériel des espaces verts qu'ils ont chargé dans un véhicule utilitaire avant de prendre la fuite.

Le chiffrage des dommages à l'issue de l'expertise est le suivant :

Dommmages	Valeur à neuf	Indemnité totale
Détériorations immobilières	2 983.61	2 983.61 €
Électricité		
Outillage	16 458.98 €	12 728.43 €
Espaces Verts	17 789.73 €	12 401.67 €
Franchise		- 288. 00 €
Indemnité sinistre équipement		27 079.81 €
Utilitaire	18 298.80 €	5 430.05 €
Indemnité sinistre véhicule		5 430.05 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

✚ **APPROUVE** le montant du remboursement du sinistre proposé ci-dessus.

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

2018 FINANCES
BUDGET PRINCIPAL 2018
DECISION MODIFICATIVE N° 2

Laurence CHEVREL, 4^{ème} Adjointe en charge des finances, développement économique, agriculture et transports présente et commente le rapport suivant :

Par délibération n°2018.03.030 du 26 mars 2018, le Conseil Municipal a approuvé le budget 2018. Il y a lieu de procéder à certains ajustements afin de tenir compte d'éléments intervenus depuis cette date.

Par délibération n°2018-07-61 du 2 juillet 2018, le Conseil Municipal a approuvé la décision modificative n°1.

Depuis cette date, il y a lieu de modifier le budget pour tenir compte d'un choix budgétaire de la commission culture.

La décision modificative suivante est proposée, étant précisé qu'elle n'a pas vocation à modifier la teneur du budget mais seulement à réajuster certaines lignes budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

⇒ **APPROUVE** la décision modificative n°2 présentée ci-dessous,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
6226	Billets – Exposition palais des congrès	+ 400.00 €
023	Virement à la section d'investissement	- 400.00 €
TOTAUX		+ 0.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
2161- 254	Œuvres d'art	- 400.00 €
TOTAUX		-400.00 €

RECETTES

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
021	Virement à la section d'investissement	- 400.00 €
TOTAUX		-400.00 €

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

VIE ASSOCIATIVE

2018 VIE ASSOCIATIVE BALLADE DU PERE NOËL – CONVENTION DE SPONSORING

Bruno TRACOU, conseiller municipal expose à l'assemblée municipale, le rapport suivant :

Par délibération n° 2017.086 du 18 décembre 2017, le Conseil Municipal confirmait son soutien au monde sportif et culturel amateur, et tout particulièrement un sportif de haut niveau, vice-champion d'Europe 2017 de musher et pour la 2^{ème} fois, vice-champion du monde : Patrick LOGEAIS.

En apportant une aide financière à cet athlète, la commune considère que cela lui permet de se mettre en plus grande disponibilité professionnelle, et ainsi de mettre un maximum de chances de son côté pour suivre son entraînement dans la perspective de représenter au mieux les couleurs de la France, mais aussi de la commune de Corps-Nuds aux championnats, que ce soit de France, d'Europe mais aussi du Monde.

Les athlètes de haut niveau sont à la recherche de moyens financiers, humains et matériels leur permettant de créer un environnement en adéquation avec leurs besoins pour atteindre leurs objectifs sportifs. Il est proposé de poursuivre le sponsoring de Monsieur Patrick LOGEAIS par une aide financière d'un montant de 700 € pour l'année 2018.

En contrepartie, Patrick LOGEAIS s'engage à promouvoir la pratique de musher sur la commune, à porter le logo de Corps-Nuds à chaque course : attelage et camion et à participer à l'évènement culturel communal organisé sur la période de Noël, à savoir la Ballade du père Noël.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

✎ **APPROUVE** l'attribution d'une participation de 700 € à Patrick LOGEAIS à travers une convention de sponsoring.

✎ **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

2018 VIE ASSOCIATIVE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE DE BOURGBARRÉ - CONVENTION

Alain PRIGENT, Maire, expose à l'assemblée municipale, le rapport suivant :

Pour donner suite à la demande de la commune de Corps-Nuds, la commune de Bourgbarré accepte exceptionnellement de mettre un terrain synthétique destiné à la pratique du football situé rue Frédéric Lanne à la disposition de la commune de Corps-Nuds pour des séances d'entraînements des équipes de joueurs adultes de son club de football. Ces équipements sont constitués du terrain de football synthétique, des vestiaires et de l'infirmerie.

La commune de Bourgbarré s'engage à mettre à disposition pour une durée de un an renouvelable à compter du 3 septembre 2018, le terrain synthétique, les vestiaires et l'infirmerie, le lundi soir de 19h45 à 21h45 pendant 35 semaines par an. Il leur sera fourni deux jeux de clefs : un permettant d'ouvrir les deux portails d'accès et un ouvrant les vestiaires et l'infirmerie moyennant une participation annuelle de 1 400 €.

La commune de Corps-Nuds s'engage à :

- Fournir à la commune de Bourgbarré un planning précisant les jours d'occupation sur l'année
- Imposer l'utilisation de chaussures à crampons moulés par les joueurs de son club de football
- Veiller à la bonne tenue des joueurs et des équipements mis à disposition
- Ne rien entreposer sur le terrain et dans les vestiaires sans autorisation préalable
- Ne pas utiliser le terrain et autres équipements mis à disposition en dehors des créneaux exposés ci-dessus

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

⇒ **APPROUVE** la signature de la convention de mise à disposition du terrain synthétique destiné à la pratique du football situé rue Frédéric Lanne à Bourgbarré à la disposition de la commune de Corps-Nuds pour des séances d'entraînements de l'équipe « vétérans » de son club de football.

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

2018 VIE ASSOCIATIVE
« FORUM INTERCOMMUNAL DES METIERS » LES 5 ET 6 OCTOBRE 2018
CONVENTION DE PARTENARIAT

Madame CHEVREL, adjointe au Maire déléguée aux finances et au développement économique expose à l'assemblée municipale, le rapport suivant :

Le Forum des Métiers a été créé en 2016 à l'initiative de la ville de Vern-sur-Seiche et du club des entreprises de la vallée de la Seiche, dans le but de réunir les entreprises de la commune et du secteur sud-est de la Métropole sur un temps fort commun.

Sa vocation :

- Apporter aux collégiens, demandeurs d'emploi, salariés et habitants, des informations précises et concrètes sur des métiers ;
- Informer sur la diversité des secteurs d'activités qui existent sur le territoire ;
- Faire connaître les entreprises implantées localement, leurs activités, leurs métiers.

La ville de Vern-sur-Seiche a sollicité les communes voisines de Corps-Nuds, Nouvoitou et Saint-Armel pour que ce projet prenne une dimension intercommunale. La Maison de l'Emploi de l'Insertion et de la Formation du Pays de Rennes s'est également associée à l'évènement.

Considérant que ce projet contribue, d'une part, à favoriser l'information d'un public large sur les métiers et d'autre part, à susciter l'interconnaissance et les rapprochements entre entreprises locales, les communes de Corps-Nuds, Vern-sur-Seiche, Nouvoitou et Saint-Armel s'associent à nouveau en 2018 pour l'organisation de l'évènement selon les modalités décrites dans la convention ci-après annexée.

Il se déroulera au complexe de la Chalotais (salle du Coséc et salle familiale) à Vern-sur-Seiche selon le calendrier suivant :

- Vendredi 5 octobre 2018 de 13H30 à 17H30,
- Samedi 6 octobre 2018 de 9H30 à 12H30.

La mutualisation de l'organisation passera par une mise en commun des compétences des services municipaux et la mise en place d'une communication commune et chaque commune participera au prorata de sa population au budget global de l'évènement soit dans les proportions suivantes :

COMMUNES	POPULATION TOTALE INSEE AU 1/1/2018	TAUX DE PRISE EN CHARGE
CORPS NUDS	3249	20%
NOUVOITOU	2945	18%
SAINT ARMEL	1850	12%
VERN-SUR-SEICHE	8079	50%
	16123	100%

L'assemblée est invitée à valider le projet présenté et ses modalités de financement, et à approuver le contenu de la convention ci-annexée qui sera signée par Monsieur le Maire ou son représentant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

⇒ **APPROUVE** le projet de convention de partenariat pour l'organisation du « forum intercommunal des métiers » les 5 et 6 octobre 2018

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

➤ Décision du Maire prise depuis le dernier Conseil Municipal, à savoir :

Déclaration d'intention d'aliéner : décisions de non préemption prises à l'occasion des cessions des parcelles :

- section AB 506 située 29, Rue de Rennes (décision n°2018.023)
- section AB 279 située 14, Rue de l'Ise (décision n°2018.024)
- section AC 78 située 1, Rue du Point du Jour (décision n°2018.025)

Le Conseil Municipal PRENDRA ACTE de cette communication.

AUTRES

Alain PRIGENT, Maire, rend compte des informations suivantes :

- CONSEILS MUNICIPAUX

- Lundi 15 octobre 2018 à 19 h 00
- Lundi 19 novembre 2018 à 19 h 00
- Lundi 10 décembre à 19 h 00

- PERSONNEL MUNICIPAL

Le Maire fait part des informations suivantes en ce qui concerne le personnel municipal.

Au niveau des services techniques, compte tenu des départs de certains et des délais de remplacements, de certains arrêts de travail et de la prise de congés annuels, l'équipe complète n'est toujours pas reconstituée. Il précise comprendre les attentes des uns et des autres, mais demande une certaine indulgence en attendant la reconstitution des équipes au complet prochainement.

Au niveau du service animation, les effectifs importants d'enfants inscrits au sein des différents services ainsi que des difficultés de recrutement nécessitent des agents en place, une attention renforcée. Il tient à les remercier et à souligner le travail accompli. Il précise qu'un nouveau directeur de l'accueil de loisirs va arriver sur la fin de semaine et un nouvel agent a été recruté sur l'animation. Ce qui devrait permettre de faciliter le fonctionnement des services.

Départ en retraite de Jocelyne CREFF ATSEM et Jean Marc PIROT, Vendredi 28 septembre à 19 h 00. Merci à chacun de faire son possible pour être présent afin de les remercier comme il se doit du travail accompli durant toutes ces années.

- EQUIPEMENTS ET TRAVAUX

Le Maire fait part des travaux à venir sur le secteur de la Gare en précisant que le secteur va subir d'importants travaux sur 2019 avec les travaux de restructuration des quais et de la voie SNCF ainsi que des travaux de réalisation d'un immeuble d'habitations par Néotoa, Boulevard e la Gare avant les aménagements définitifs qui seront à réaliser par Territoires dans le cadre de la ZAC des Grands Sillons.

Il précise que la Maison HELENA, Boulevard de la Gare avec les travaux d'aménagement du Parvis du Pôle Enfance avec la livraison de la bibliothèque ainsi que la fin des travaux d'effacements de réseaux vont prendre fin sur l'année 2019 également.

Philippe BOURRÉ, 5^{ème} Adjoint délégué aux bâtiments communaux et au service technique rend compte de l'information suivante :

Prochaine Commission Bâtiments le jeudi 27 septembre à 18 h 30.

Nathalie AQUILINA, 6^{ème} Adjointe déléguée à la culture, l'information, la communication et les animations rend compte des informations suivantes :

Concernant la journée du patrimoine qui s'est déroulée au sein des ateliers HELMBOLD, elle se félicite du nombre de participants sur les deux créneaux proposés. Cette journée a été un véritable succès et elle tient à remercier tous ceux qui y ont contribué. Elle précise que Monsieur HELMBOLD a été mis à l'honneur par la commune. C'est le 1^{er} Cornusien à être nommé citoyen d'honneur et le 3^{ème} citoyen d'honneur désigné par la commune.

Les citoyens d'honneur de la commune sont donc les suivants :

- Bernard HINAULT, coureur cycliste
- Pat SWEENEY, président du comité de jumelage avec Kildare
- Henri HELMBOLD des ateliers HELMBOLD.

Elle fait part du souhait de sa commission de voir d'autres élus du Conseil Municipal venir se joindre aux membres présents.

Bruno TRACOU, conseiller municipal, rend compte des informations suivantes :

Concernant la journée du souvenir du 11 novembre, le groupe de travail travaille sur la programmation pour célébrer au mieux cet évènement.

Concernant la ballade du père Noël, il va de nouveau avoir besoin d'aide pour préparer l'évènement.

La séance est levée à 21 h 10.

Fait et délibéré en séance le 17 septembre 2018,
Le Maire,
Alain PRIGENT